



DCM DU 6 JUILLET 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.170

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 6 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 30 juin 2023 - **Date d'affichage** : 12 juillet 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**25 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED-SGHÄÏER.

**4 excusés** : Monsieur Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Julie AUBAUD et Rozenn PIEL.

**3 pouvoirs** : M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## GARANTIE D'EMPRUNT OGEC – PROJET IMMOBILIER VISANT LA RÉNOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DE L'ÉCOLE SAINT JOSEPH

VU les articles L 2252-1 à L 2252-5 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2023.141 en date du 08 juin 2023 ;

CONSIDERANT la demande de précision complémentaire formulée par l'organisme bancaire La Banque Postale le 15 juin 2023 à réception de la délibération exécutoire 2023.141 du 8 juin 2023 ;

Monsieur Jacques BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, rappelle que lors de la dernière réunion de Conseil municipal, un accord a été émis quant à la garantie d'emprunt sollicitée par l'OGEC de Liffré sur le projet de rénovation et d'agrandissement des locaux de l'école Saint Joseph.

Les caractéristiques précises de cet emprunt contracté auprès de la Banque Postale sont présentées dans la convention de crédit annexée à la présente note et peuvent être synthétisées de la façon suivante :

- Montant de l'emprunt : 755 000 €
- Durée de l'emprunt : 20 ans et 6 mois (il y a une phase de mobilisation)
- Taux fixe : 3.68% l'an
- Amortissement suivant un profil à échéances constantes suivant une périodicité mensuelle

Pour rappel, cette garantie est demandée à hauteur de 50% pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Dans ce cas la collectivité s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au titre du soutien que la Commune accorde aux enfants liffréens fréquentant les écoles privées, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (M. Eric GOSSET ne prend pas part au vote et Messieurs SALAÛN, PRENVEILLE et Mesdames MARIE, DÉSILES, KERLOC'H s'abstiennent) :

- **ACCORDE** une garantie de l'emprunt de l'OGEC contracté auprès de la Banque Postale telle que présenté en annexe à la présente délibération, à hauteur de 50% ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.